

## TABLEAU D'ATTRIBUTION DES FONDS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

	BLOC 1	BLOC 2	BLOC 3	BLOC 4
TITRE	SOUTIEN AUX ORGANISMES INTERNATIONAUX	AIDE D'URGENCE	PARTENARIAT INTERNATIONAL SPECIFIQUE AVEC SUIVI	SOUTIEN AU PROJET DE COOPERATION INTERNATIONALE D'UN PROFESSEUR
MONTANT	<b>500 \$ /an</b>	<b>500 \$ /an*</b>	<b>1 000 \$ /an*</b>	<b>1 000 \$ /an*</b>
OBJECTIFS	Soutenir annuellement 4 à 5 organismes internationaux (4 x 125 \$ ou 5 x 100 \$)	Offrir une aide ponctuelle d'urgence en cas de crise humanitaire et/ou catastrophe naturelle	Soutenir un modeste projet à l'étranger, soit de manière ponctuelle, soit de longue durée.	Faciliter la réalisation d'un projet de coopération internationale par un professeur membre du Syndicat
CRITÈRES/ MODALITÉS	<u>Critères retenus</u> Organisme bénéficiant d'une crédibilité internationale ; partageant des valeurs communes ou compatibles aux nôtres ; publiant un rapport annuel accessible ; œuvrant dans l'un ou l'autre des domaines d'intervention suivants : droits et libertés civiques, santé publique, enfance et éducation, solidarité et coopération, égalité des genres, environnement et développement durable.	<u>Modalités convenues</u> L'aide d'urgence sera versée en deux temps : 1 <sup>re</sup> tranche de 250 \$ versée à la session d'automne, évaluation des nouveaux besoins et versement de la 2 <sup>e</sup> tranche de 250 \$ vers la fin de la session d'hiver.  <i>* Si la somme du bloc 2 n'est pas dépensée ou entièrement dépensée au terme de l'année scolaire, le montant résiduel est versé au bloc 1 et servira à soutenir le travail d'autres organismes internationaux.</i>	<u>Critères retenus</u> Le projet doit être à « échelle humaine », il doit faire du Syndicat des professeurs un partenaire et permettre un suivi de proximité (possibilité de présenter à l'assemblée générale les impacts concrets de notre soutien).  Le partenaire à l'étranger doit être connu, accessible et digne de confiance.  Le partenariat pourra porter sur un projet ponctuel nécessitant un soutien sur une seule année, ou encore un engagement de soutien sur quelques années auquel cas les conditions de partenariat devront être clairement définies et entérinées par l'assemblée générale des professeurs.  <i>* Si la somme du bloc 3 n'est pas dépensée ou entièrement dépensée au terme de l'année scolaire, le montant résiduel est versé au bloc 1 et servira à soutenir le travail d'autres organismes internationaux.</i>	<u>Critères retenus</u> Se référer au document « Engagement international des professeurs : demande de financement pour un projet de coopération internationale ».  <i>* Si la somme du bloc 4 n'est pas dépensée ou entièrement dépensée au terme de l'année scolaire, le montant résiduel est versé au bloc 1 et servira à soutenir le travail d'autres organismes internationaux.</i>